



RAPPORT DE JURY

Le rapport du jury retranscrit les attentes et les constats du jury, afin de permettre à tout demandeur ou destinataire de ce rapport de comprendre les modalités de travail que le jury a retenues.

CONCOURS EXTERNE D'INSPECTEUR A DOMINANTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

Session 2021

Épreuves écrites (dates)

18 janvier 2021

Épreuves orales (dates)

15 au 19 mars 2021

Nombre de postes offerts

49

Nombre de candidats inscrits

2267

Sur

2267

candidats inscrits ;

720

se sont présentés à l'épreuve écrite.

➤ Admissibilité à partir de : **11,88/20**

➤ Moyenne de l'écrit : note la plus haute : **16,25/20**

note la plus basse : **11,88/20**

Sur les

123

candidats admissibles, retenus par le jury

113

se sont présentés à l'épreuve orale.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée sur

5

jours /semaine avec

25

candidats par jour.

I) La composition du jury

Le jury est composé de :

- M. BORDENAVE Nicolas
- M. CADILLON Laurent
- M. CAMACHO Fabien
- Mme CHEMIN Aurélie
- Mme DUBUS Séverine
- M. Virshna HENG
- Mme FAUCOU Cécilia
- M. HENG Virshna

- M. HIRSCHY Daniel
- Mme NICOLAIZEAU Marie-Gabrielle
- Mme PEURON Myriam
- Mme ROUSSEL Hélène
- M. SAVOIE Jean-Yves

Il est présidé par : Mme Christine PERRAULT

Le jury de concours a pris en compte 720 copies de candidats au titre de la partie écrite du concours et auditionné 113 candidats admissibles au titre de la partie orale.

II) Les résultats

49

Candidats ont été admis sur liste principale.

12

Candidats ont été admis sur liste complémentaire.

III) Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie dû au coronavirus-19, les copies ont toutes été numérisées et mise à disposition des correcteurs via un outil numérique sécurisé.

Chaque copie fait l'objet d'une double correction.

III.1 Epreuve n°1 :

Il s'agit de la rédaction, à l'aide d'un dossier comportant des documents à caractère économique, financier, social ou environnemental, d'une note permettant d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général (durée quatre heures, coefficient 1).

Le sujet était constitué d'un dossier de 23 pages relatif à la mobilité urbaine, assorti du sujet suivant : La mobilité : enjeux pour l'Etat et perspectives. Ce sujet est disponible en suivant le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/recrutement/aide-a-preparation-concours-dinspecteur-concurrence-consommation-et-repression-des-fraud>

III.1.1 Attentes du jury

Les inspecteurs de la DGCCRF sont amenés à rédiger des procédures longues et complexes, qui peuvent atteindre plusieurs dizaines de pages, mêlant des éléments de faits, de droit, d'économie, parfois de sciences telles que biologie ou physique. Ces documents écrits à l'attention de publics qui ne sont pas spécialistes des matières de la DGCCRF ou qui ont vocation à être étudiés par des avocats ayant pour objectif d'en faire apparaître les failles, se doivent d'être clairs et convaincants.

C'est pourquoi le jury recherche à travers les différentes épreuves, et en particulier l'épreuve numéro 1 à déceler la capacité des candidats à restituer de manière claire, logique, et bien argumentée, des sujets souvent complexes.

Le jury attendait donc du candidat une copie bien structurée. Ceci implique de rédiger une introduction et d'élaborer un plan, le plus souvent en deux parties, même si d'autres plans sont valables. Il convient de proposer des titres apparents ou de faire des annonces de plan et transitions très claires ;

Il convenait de faire une utilisation exclusive des informations fournies dans le dossier, d'organiser chaque paragraphe autour d'une idée, et d'assortir chaque idée d'un exemple. Enfin il convient de proposer des idées conclusives dans le corps de la dernière sous partie ou en conclusion.

Les fautes d'orthographe, syntaxes douteuses, ou écritures trop difficiles à lire sont sanctionnées.

III.1.3 Constats et commentaires du jury

Les copies, valorisées lors de la correction, présentaient une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

Sur la forme : Elles alliaient une présentation claire, une bonne syntaxe, peu de fautes d'orthographe. Les réponses étaient présentées sous forme de parties structurées avec une introduction, une conclusion et des phrases de transition. Les meilleurs candidats ont pris garde à ne verser ni dans la paraphrase des documents du dossier, ni dans les énumérations

Sur le fond : Les meilleures copies présentaient une construction claire visant à une démonstration, des efforts d'analyse et de compréhension, une qualité et une pertinence particulière dans la réponse donnée.

III.2 Epreuve n° 2 :

Elle consiste en une réponse à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes sur une des options suivantes (durée trois heures ; coefficient 1.) :

a) gestion et administration des entreprises : Le sujet consistait en un article du Point relatif au groupe Lagardère. Il était assorti des questions suivantes : En vous appuyant sur l'article du point ci-après, vous présenterez votre analyse de la situation du groupe Lagardère, notamment au regard :

- Des théories de la gouvernance
- Des théories des droits de propriété
- De la stratégie et des portefeuilles d'activités

b) économie : Le sujet consistait en deux questions : « Quelle relance pour l'Europe ? », notée sur 12 points et « En quoi les monnaies virtuelles impactent-elles les systèmes monétaires ? » notée sur 8 points.

c) droit pénal général : Le sujet consistait en la question suivante : « Quelles sont les différentes formes du concours et du cumul d'infractions et le régime qui leur est applicable en droit pénal français ? »

d) droit administratif Le sujet consistait en la question suivante : « Quelles sont les différentes mesures d'urgence en droit administratif »

Les sujets des quatre options sont accessibles via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/recrutement/aide-a-preparation-concours-dinspecteur-concurrence-consommation-et-repression-des-fraud>

III.2 Attentes du jury

Chacune des options relève d'une matière que l'inspecteur de la DGCCRF est amené à utiliser au quotidien et que les futurs lauréats seront amenés à étudier au cours de leur formation

à l'ENCCRF. Il s'agit donc d'épreuves techniques qui nécessitent de solides connaissances et une bonne préparation.

Le candidat doit en outre garder à l'esprit lorsqu'il prend connaissance des sujets que la plupart d'entre eux ont un lien direct avec les missions de la DGCCRF. Dans ce cas les candidats qui parviennent à faire apparaître ce lien, par exemple en donnant des éléments de contexte en introduction, ou en usant d'exemples relevant des missions de la DGCCRF, sont valorisés.

Pour l'ensemble des options de l'épreuve n°2, le candidat doit structurer sa réponse, ou chacune de ses réponses lorsqu'il y a plusieurs questions.

Ceci implique de rédiger une introduction et d'élaborer un plan, le plus souvent en deux parties, même si d'autres plans sont valables. Il convient de proposer des titres apparents ou de faire des annonces de plan et transitions très claires ; d'organiser chaque paragraphe autour d'une idée, et d'assortir chaque idée d'un exemple. Enfin il convient de proposer des idées conclusives dans le corps de la dernière sous partie ou en conclusion.

Les fautes d'orthographe, syntaxes douteuses, ou écriture trop difficiles à lire sont sanctionnées.

III.3 Constats et commentaires du jury.

Concernant l'ensemble des options

Les copies, valorisées lors de la correction, présentaient une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

Sur la forme : Elles alliaient une présentation claire, une bonne syntaxe, peu de fautes d'orthographe. Les réponses étaient présentées sous forme de parties structurées avec une introduction, une conclusion et des phrases de transition.

Sur le fond : Les meilleures copies présentaient une bonne définition des termes et cernaient bien le sujet. Elles s'organisaient en une construction claire visant à une démonstration. Elles faisaient apparaître des efforts d'analyse et de compréhension, une qualité et une pertinence particulière dans la réponse donnée.

Concernant l'option c (droit pénal) les correcteurs attirent l'attention des candidats sur les points suivants

Hormis les éléments de forme déjà indiqués, le jury a noté un fréquent manque de soin apporté à l'introduction qui pourtant conditionne la qualité de l'ensemble de la copie. Le jury a noté que l'étape de la définition des termes du sujet n'est pas systématiquement réalisée par les candidats, ce qui génère souvent des développements hors sujet.

Sur le fond les connaissances des candidats sur le sujet étaient assez disparates : Les développements ont souvent comporté des exemples mais qui n'étaient pas toujours pertinents. En outre nombreuses ont été les copies à aborder la récidive et les sanctions autres que strictement pénales mais appartenant à la « matière pénale » *lato sensu*, qui *a priori* auraient dû être exclues du champ du sujet au stade de l'introduction.

IV Epreuve(s) orale(s) d'admission

IV.1 Epreuve n° 3

L'Epreuve n° 1 consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer les fonctions d'inspecteur (durée : 40 minutes ; coefficient 3).

IV.2 Attentes du jury

Pour le jury d'oral, il s'agit de déceler les aptitudes du candidat à exercer les fonctions qu'occupent les inspecteurs.

Une bonne connaissance des missions et métiers de la DGCCRF est donc attendue. Elle témoigne de la motivation du candidat. Celle-ci doit aller au-delà de l'énoncé un peu théorique des missions que les candidats trouvent sans difficulté sur le site internet de la DGCCRF. Les candidats doivent avoir une vision concrète du métier qu'ils seront amenés à exercer.

A ce stade l'attention des candidats doit être attirée sur les besoins de recrutement de l'administration.

La DGCCRF cherche à recruter de futurs enquêteurs, susceptibles de servir chacune de ces trois missions. Les postes sédentaires, en administration centrale, ou au contentieux par exemple sont rares et peu accessibles en sortie d'école.

Il doit en outre être précisé que la DGCCRF a une vocation répressive et que les lauréats du concours devront assumer de faire traduire en justice certains de nos concitoyens, qui pourront risquer jusqu'à plusieurs années de prison.

Enfin la mobilité fonctionnelle comme géographique fait partie de la carrière d'un agent de la DGCCRF.

Ainsi les candidats sont encouragés à s'interroger sur leur appétence pour les fonctions offertes aux agents de la DGCCRF. Au-delà de la réussite du concours, il en va du plaisir qu'ils auront à travailler quotidiennement. C'est important.

Le jury souligne également que les futurs inspecteurs devront s'intégrer dans une équipe et répondre favorablement aux sollicitations de leur encadrement. Ils seront amenés à intervenir, parfois seuls, dans les entreprises et devront gérer la relation avec les personnes contrôlées. Ils seront en outre amenés à répondre aux plaignants ou plus rarement à représenter l'administration.

Ainsi les compétences recherchées vont bien au-delà de simples connaissances. Les savoirs être et parfois les savoir-faire sont précisément évalués, en particulier au travers de mises en situation.

IV.3 Constats et commentaires du jury

Cette année, compte tenu de la crise sanitaire la plupart des oraux se sont déroulés par visioconférence. Néanmoins tant les jurys que les candidats ont trouvé que la solution permettait de tenir l'épreuve dans des conditions satisfaisantes.

Les **points forts** appréciés par le jury sont :

- La capacité du candidat à illustrer au travers d'expériences professionnelles, même sur des emplois d'étudiants, permettant dans la majorité des cas une argumentation plus développée des qualités revendiquées lors de la présentation.
- La capacité des candidats à valoriser leur parcours au regard des attendus du métier d'inspecteur quand bien même ils ne disposent que de peu voire pas d'expérience professionnelle et qu'ils parviennent à mettre en valeur leurs qualités au travers de leurs parcours scolaires, ou de leurs activités extra-professionnelles, tandis que d'autres, forts d'une expérience professionnelle riche mais parfois éloignée de l'univers de la DGCCRF, mettent également en évidence la pertinence de leurs acquis de manière convaincante. La réflexion sur ce point est un élément fort de démonstration de la motivation des candidats.

Les points faibles, dont l'accumulation a conduit à la non admission du candidat, sont :

- Une contradiction entre les qualités revendiquées, l'intérêt pour les missions de la DGCCRF, la fonction d'enquêteur et le développement qui s'en est suivi lors des questions et des mises en situation.
- L'absence de démonstration d'intérêt pour les missions de la DGCCRF, perceptible lorsque la motivation développée est manifestement très théorique, et calquée pour pouvoir s'adapter à tout type de concours. Certains candidats, disposant souvent d'un très bon bagage académique, ne parviennent pas à illustrer leur intérêt pour les enjeux couverts par la DGCCRF, même lorsque le jury les oriente en ce sens lors de l'entretien.

Pour cela le jury conseille aux candidats de suivre l'actualité, riche, de la DGCCRF, de l'Autorité de la concurrence, des associations de consommateurs ou du marché unique européen notamment. Ils y trouveront une information sur l'action concrète de l'administration qui leur donnera une idée précise du travail de la DGCCRF. En outre les candidats gagneront à faire preuve de curiosité en s'interrogeant, sur les contrôles qui pourraient être menés autour des produits ou des services qu'ils achètent quotidiennement.

Conclusion :

Le but fondamental du jury, à travers les critères d'évaluation qu'il a retenus, est de sélectionner des candidats qui lui semblent aptes à assumer des fonctions d'inspecteur au sein de l'administration.

En conséquence, les qualités recherchées chez les candidats sont présentées ci-dessous. Elles ont été discutées en amont avec les membres du jury :

- Compétences d'enquête (capacités d'analyse, initiative, esprit de synthèse, persévérance, autonomie, curiosité...)
- Sens relationnel (écoute, compréhension d'une situation...)
- Rigueur (organisation, capacité à prendre position...)
- Adaptabilité
- Autonomie
- Représentation du service.

L'objectif du jury a été d'apprécier dans le délai imparti les compétences des qualités des candidats telles que précédemment décrites. Il était également attendu des candidats qu'ils démontrent leur motivation.

La Présidente du Jury



Christine Perrault